



Qu'est-ce que l'abus envers les personnes aînées?

Tout geste qui peut faire du mal à une personne aînée ou qui menace sa santé ou son bien-être est une forme d'abus. On utilise aussi parfois les termes « mauvais traitements » ou « violence » pour décrire l'abus envers les personnes aînées.

Selon l'Organisation mondiale de la santé, l'abus et la négligence à l'égard des personnes aînées peuvent se produire une seule fois ou à répétition. Ils peuvent se produire dans toute relation supposant un lien de confiance ou lorsqu'une personne est en position de pouvoir ou d'autorité.

L'abus peut être physique (p. ex., des coups), émotionnel, verbal (p. ex., des insultes), financier (p. ex., l'appropriation de l'argent d'une personne aînée), sexuel ou spirituel. Il peut également s'agir d'une violation des droits des personnes aînées. L'exploitation financière est considérée comme la forme la plus courante d'abus envers les personnes aînées.

La négligence peut être une forme d'abus. Le fait de refuser d'aider la personne aînée ou de lui fournir la nourriture, l'hébergement et les médicaments ou les soins dont elle a besoin constitue de la négligence.

Les personnes aînées sont souvent victimes de plus d'une forme de violence ou de négligence à la fois. Par exemple, elles peuvent être victimes d'abus psychologique et d'exploitation financière; d'abus psychologique et physique; ou de négligence et de violation de leurs droits.

Qui sont les victimes?

N'importe quelle personne aînée peut être victime d'abus ou de négligence. Et contrairement à la croyance populaire, la plupart des victimes sont en pleine possession de leurs facultés mentales, ne dépendent de personne et n'ont pas besoin de soins constants.

Les abus peuvent survenir dans toute relation supposant un lien de confiance ou lorsqu'une personne est en position de pouvoir ou d'autorité. L'abus ou la négligence à l'égard des personnes aînées



peuvent se produire à la maison, dans un établissement de soins ou dans d'autres milieux.

Qui sont les agresseurs?

Dans la plupart des cas, la victime est agressée par un membre de sa famille (son conjoint, ses enfants ou ses petits-enfants). Toutefois, les agresseurs se retrouvent aussi parmi les amis, les voisins, les préposés aux soins, les propriétaires, le personnel des établissements de soins ou toute autre personne en qui la victime a confiance ou qui se trouve dans une position de pouvoir ou d'autorité.

Combien de personnes aînées sont victimes d'abus ou de négligence?

Jusqu'ici, il y a eu très peu de recherches sur le sujet, que ce soit au Canada ou ailleurs. L'abus et la négligence à l'égard des personnes aînées sont souvent camouflés et peu signalés. De plus, bien des gens ne reconnaissent pas les signes de négligence à l'égard des personnes aînées au moment où elle survient.

- Selon des recherches menées au Canada, de 4 à 10 % des personnes aînées sont victimes d'au moins une forme de violence ou de négligence de la part d'une personne en qui elles ont confiance ou dont elles dépendent. Toutefois, puisque ces cas de violence ne sont pas signalés et qu'il y a des incohérences dans la collecte de données, il semble que ces chiffres ne représentent que la pointe de l'iceberg.
- Certaines personnes aînées sont plus susceptibles que d'autres de subir des abus ou de la négligence, par exemple les personnes isolées ou celles ayant des incapacités mentales ou physiques.
- Selon les estimations, de 183 000 à 456 000 personnes aînées au Canada subissent ou ont subi de la violence ou de la négligence durant leurs vieux jours.

Le saviez-vous?

- Environ 80 % des cas d'abus ou de négligence à l'égard des personnes aînées sont camouflés ou ne sont jamais dénoncés.



Environ un cas sur cinq seulement est porté à l'attention des organismes communautaires ou des autorités.

- La violence ne touche pas seulement les personnes âînées d'une culture, d'une classe sociale, d'une religion ou d'un groupe ethnique en particulier.
- La violence conjugale peut « vieillir », c'est-à-dire qu'elle peut commencer très tôt dans une relation et continuer à mesure qu'une personne prend de l'âge.
- Les femmes âînées représentent les deux tiers des victimes d'abus ou de négligence dont le cas est porté à l'attention des organismes communautaires.

Une forme de violence familiale

Dans bien des cas, l'abus et la négligence à l'égard des personnes âînées constituent une forme de violence familiale. Les auteurs d'un rapport national sur la violence familiale, réalisé en 2004, ont examiné des rapports de police provenant de toutes les régions du Canada en lien avec ce phénomène. Voici quelques résultats :

- Les enfants des victimes sont responsables de 38 % des cas de violence à l'égard des personnes âînées.
- Les conjoints sont responsables de 26 % des abus à l'égard d'une personne âînée.
- Les hommes âgés sont plus susceptibles que les femmes âînées d'être victimes de violence de la part d'un de leurs enfants. Les femmes sont plus susceptibles que les hommes âgés d'être victimes de violence conjugale.
- Les abus envers les personnes âînées les plus susceptibles d'être déclarés à la police sont ceux commis envers les personnes âgées de 65 à 69 ans.
- Parmi les infractions signalées à la police, les voies de fait simples constituent le type de préjudice que subissent le plus souvent les personnes âînées de la part d'un membre de leur famille. On parle ici de coups ou d'agression pouvant entraîner des blessures mineures.



- Quatre personnes aînées sur dix qui sont victimes de violence familiale subissent des blessures physiques.

Le rapport précisait que les conséquences de la violence familiale peuvent parfois être très graves, car celle-ci s'aggrave souvent avec le temps. Les personnes aînées peuvent mourir des suites de la violence familiale. Au cours de la dernière décennie, le taux d'homicide familial a augmenté chez les adultes âgés de 65 ans ou plus.

Pourquoi, bien souvent, les personnes aînées victimes d'abus se taisent-elles?

Rien ne peut excuser l'abus ou la négligence envers les personnes aînées. Toutefois, plusieurs raisons expliquent le silence de celles qui en sont victimes : certaines croient que c'est tout simplement normal, d'autres pensent que c'est leur faute et qu'elles sont à l'origine de la violence. Dans bien des cas, la victime peut avoir peur :

- Qu'est-ce qui m'arrivera? Est-ce que la situation va s'aggraver?
Vais-je devoir quitter mon foyer?;
- Qu'est-ce qui va arriver à l'agresseur? Va-t-on l'emprisonner?;
- Qu'est-ce que mes voisins, ma famille ou les autres vont penser?

Dans d'autres cas, la victime croit qu'elle n'a nulle part où aller. Il est aussi possible qu'elle ne veuille pas quitter l'endroit où elle habite, car elle aime y vivre et y a investi beaucoup de temps et d'argent. Certaines victimes peuvent être inquiètes à l'idée de quitter des membres de leur famille ou un animal qu'elles adorent. Ces peurs et préoccupations sont bien réelles.

De plus en plus de personnes aînées se rendent compte qu'elles n'ont pas à vivre une situation de violence ou de négligence. Elles commencent à sentir qu'elles peuvent en parler sans que leur sécurité ne soit mise en péril, parce qu'elles sentent que la collectivité les appuie et qu'elles savent qu'on peut les aider.

Sources

Organisation mondiale de la santé et International Network for the Prevention of Elder Abuse (2002).

Statistique Canada, *La violence familiale au Canada : Un profil statistique, 2004*.

Réseau canadien pour la prévention des mauvais traitements envers les aîné(e)s, *What is Senior Abuse?*